

«La police municipale doit être armée pour pouvoir se défendre»

Ville de Genève Après la grève des APM, le magistrat PDC Guillaume Barazzone se dit en faveur du port de l'arme car «le métier a changé».



Le conseiller administratif en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité Guillaume Barazzone, en février 2016.
Image: Lucien Fortunati

Par Théo Allegrezza
@theoallegrezza
ABO+
26.02.2019

Commentaires 18

Mails 0

Signaler une erreur

Vous voulez communiquer un renseignement ou vous avez repéré une erreur ?

Les agents de la police municipale (APM) de la Ville de Genève ont fait grève durant deux heures lundi. Ils réclament une revalorisation salariale, la formation menant au brevet fédéral ainsi que le port de l'arme à feu, une revendication de longue date à laquelle le Conseil d'État et les communes se sont opposés. Sur ce dernier point, Guillaume Barazzone, magistrat en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, dit avoir changé d'avis. Il se prononce, à titre personnel et sous certaines conditions, «en faveur du port de l'arme comme moyen de défense».

En 2012, vous affirmiez qu'armer les APM était «une fausse bonne idée». Pourquoi avez-vous changé d'avis?

Mon sentiment a évolué sur cette question. Entre-temps, les compétences et les tâches des APM ont été élargies. En tant qu'employeur, il est de ma responsabilité de garantir la protection des agentes et des agents de la police municipale. C'est pourquoi je suis désormais favorable au port de l'arme comme un moyen de défense, mais à certaines conditions.

Lesquelles?

En premier lieu, la décision d'octroyer l'arme à feu aux APM doit être justifiée par une analyse d'experts. Ensuite, je ne souhaiterais pas qu'à travers l'arme, la police municipale se détourne de ses missions de proximité au profit du maintien de l'ordre, qui est du ressort de la police cantonale.

Les APM disposent déjà d'un spray au poivre, d'un bâton tactique et d'un gilet pare-balles. N'est-ce pas suffisant?

Sur certaines de ses nouvelles missions, la police municipale est au contact avec des catégories de population de plus en plus à risque pour leur intégrité et celle des tiers. C'est par exemple le cas dans l'application de la loi sur les stupéfiants ou dans la prévention de la délinquance. Procéder à des contrôles routiers peut également les mettre en danger, comme ce fut le cas à Plan-les-Ouates (ndlr: deux agents ont été visés par des coups de feu fin janvier).

Vos propos font suite à ceux du conseiller d'État en charge de la Sécurité, Mauro Poggia, qui disait dans «20 minutes» en janvier que l'armement sera nécessaire «à terme»...

Le débat actuel est trop idéologique. Déclarer qu'on est en faveur du port de l'arme sans en expliquer les raisons ne me semble pas suffisant. On manque d'analyses étayées sur la situation genevoise.

Que proposez-vous?

Je souhaiterais que le Conseil d'État diligente, en concertation avec les communes concernées et le Ministère public, une étude de spécialistes déterminant précisément pour quelles missions le recours aux armes à feu comme moyen de défense est nécessaire. Elle servirait de base factuelle pour une discussion de fond.

Se pose la question de la coordination entre la police cantonale et municipale.

Il est important de ne pas faire de la police municipale des auxiliaires de la police cantonale, mais des partenaires. Il faut éviter les doublons et mettre sur pied une meilleure coordination. Il me paraîtrait nécessaire de mieux préciser le rôle du service de la police de proximité de la police cantonale, qui est encore flou. D'ailleurs, comment mener des actions efficaces et coordonnées la nuit si ce service ne travaille que jusqu'à 22 h? Les APM travaillent eux jusqu'à 3 heures du jeudi au dimanche.

Une grève étant en cours, cette concession est-elle un moyen d'éteindre l'incendie?

Cela n'a rien à voir. Je regrette vivement cette grève, qui nuit à l'image de la police municipale. Si j'ouvre la porte à ce changement, ce n'est pas pour céder à une revendication du syndicat. C'est parce qu'en tant que magistrat, je suis conscient que la situation sur le terrain a évolué. Mais la décision sera du ressort du Canton.

Êtes-vous également pour une formation menant au brevet fédéral?

Il est totalement prématuré de parler de cette question. Si le Grand Conseil se prononce en faveur du port de l'arme, on pourra ensuite se poser la question de la formation des APM.

Le syndicat dit que l'Exécutif «se cache» derrière le blocage des négociations avec le personnel pour ne pas revaloriser le salaire des APM. Que leur répondez-vous?

Il est faux de dire que c'est l'Exécutif qui bloque. La situation est cocasse. C'est peut-être la première grève qui n'est pas le résultat du comportement de l'employeur, mais de celui des employés. Le versement d'une classe salariale supplémentaire pour les APM, que l'Exécutif a validé, doit passer par la commission d'évaluation des fonctions. Le statut du personnel le prévoit. En décidant de ne plus siéger dans cette commission, une partie des employés de la Ville tient en otage une autre partie. (TDG)

Créé: 26.02.2019, 19h11

Notre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non

Publier un nouveau commentaire

Nous vous invitons ici à donner votre point de vue, vos informations, vos arguments. Nous prions d'utiliser votre nom complet, la discussion est plus authentique ainsi. Vous pouvez vous connecter via Facebook ou créer un compte utilisateur, selon votre choix. Les fausses identités seront bannies. Nous refusons les messages haineux, diffamatoires, racistes ou xénophobes, les menaces, incitations à la violence ou autres injures. Merci de garder un ton respectueux et de penser que de nombreuses personnes vous lisent.

Laisser un commentaire

J'ai lu et j'accepte la Charte des commentaires. Caractères restants: 600

18 Commentaires

Commentaires populaires Tous les commentaires

Steve Roeck 26.02.2019, 20:28 Heures

La réalité est que les APM ont déjà le droit de porter une arme dans la rue, mais pas une arme à feu. Au sens de l'article 4, alinéa 1, lettre d, de la LArm, le "Tonfa" et le bâton tactique sont des armes dont le port est soumis à autorisation préalable.

23 4 Répondre Signaler un abus

Voir tous les commentaires

En relation



Emblèmes touristiques: L'horloge fleurie



Journées portes ouvertes au Grand Théâtre

Les dernières news Genève



Conseil d'État: la guerre des retraites fait rage

Politique Michèle Künzler a dû attaquer son gouvernement en justice pour obtenir son deuxième pilier. Du côté du parlement, plusieurs projets visent à réformer le système. Plus...

Par Caroline Zumbach 29.03.2019

Le PDC pourrait sonner le glas de 80 ans d'Entente

Genève A Genève, le parti centriste envisage de ne pas s'apparenter au PLR pour les élections fédérales, voire même à long terme. Plus...

ABO+ Par Antoine Grosjean Mis à jour à 16h34

Quand les riverains font de la Résistance

Aménagement À Onex, les voisins d'un projet de densification apportent leurs contrepropositions. Plus...

ABO+ Par Marc Moulin 30.03.2019

ABONNEZ-VOUS DÈS CHF 29.- PAR MOIS

Offre découverte sans engagement, avec un accès à l'intégralité des contenus numériques

Les plus partagés Geneve

- 1. Les liens troubles entre l'Usine et les dealers de rue
- 2. Vingt-sept formateurs des futurs enseignants démissionnent en bloc
- 3. Promoteurs douteux: le Ministère public dénonce Credit Suisse
- 4. Des experts torpillent les projets routiers de Genève-Sud
- 5. À Thônex, un bâtiment géant va pousser en zone villas

Caricatures

Bientôt l'heure d'été toute l'année?!

C'EST À CAUSE DU RÉCHAUFFEMENT!

Bientôt l'heure d'été toute l'année?! Plus...